

**DELIBERATION****2023/30****PLAN DE MOBILITE SIMPLIFIE ET SCHEMA DIRECTEUR VELO**

L'an deux mille vingt-trois le dix-neuf décembre, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache s'est réuni à Buire, au siège de la Communauté de communes des Trois Rivières, sur la convocation légale et sous la présidence de Monsieur Olivier CAMBRAYE.

Conseillers en exercice : 17, **Présents** : 9, **Représentés** : 3, **Votants** : 12

Etaient présents : M. Olivier CAMBRAYE, M. Patrick DUMON, Mme Bernadette HEDIART, M. Michel LANDERIEUX, Mme Katie LEFEVRE, Mme Christelle MAES, M. Jean-François PAGNON, M. Jean-Pierre PREVOT et M. Jean-Jacques THOMAS.

Etaient représentés : M. Patrick FEUILLET par M. Bernard GREHANT, M. Vincent LAMOUREUX par Mme Adeline DUPONT et M. Thierry VERDAVAINE par Mme Dominique VAN ELSLANDE.

Etaient absents excusés : M. Mathieu CANON, M. Hugues COCHET, M. Jean-Luc EGRET, M. Laurent MARLOT et M. Gilles QUEILLE.

Le quorum étant atteint, le Comité syndical, peut délibérer.

Le secrétariat a été assuré par : Mme Bernadette HEDIART.

Dans le cadre de sa prise de compétence mobilité, le PETR du Pays de Thiérache, lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt « TENMOD », s'est lancé dans l'élaboration d'un plan de mobilité simplifié intégrant un schéma directeur vélo.

Le bureau d'études TECURBIS a été missionné en Novembre 2022 par les élus pour mener une étude de mobilité afin de les accompagner dans une stratégie à l'échelle du territoire du Pays de Thiérache, devenu autorité organisatrice de la mobilité.

L'élaboration du Plan de Mobilité Simplifié intégrant un Schéma Directeur Vélo (PDMS-SDV) est composé d'un diagnostic mobilité et vélo du territoire ainsi que d'un plan d'actions détaillé. La stratégie, issue d'une concertation avec les partenaires et les habitants, et du travail du comité des partenaires, s'articule autour de 4 axes prioritaires :

- Axe 1 : Développer les mobilités solidaires ;
- Axe 2 : Favoriser la voiture partagée ;
- Axe 3 : Inciter aux mobilités douces ;
- Axe 4 : Communiquer et accompagner.

Sur cette base, un plan d'actions a été élaboré et hiérarchisé pour sa phase de mise en œuvre. Chacune des actions a fait l'objet d'un chiffrage financier prévisionnel et d'une définition d'indicateurs de suivi

Le PDMS SDV sera intégré au SCoT du Pays de Thiérache. Le comité des partenaires devra se réunir une fois par an afin de suivre la mise en place du PDMS SDV.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le

ID : 002-200051118-20231219-30_2023-DE

VALIDE le plan de mobilité simplifié intégrant un schéma directeur annexé à la présente délibération ;

AUTORISE le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour la mise en œuvre de ce projet.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président,



Olivier CAMBRAYE

Secrétaire de séance,

Bernadette HEDIART

Acte rendu exécutoire après dépôt
En Sous-Préfecture le
Et publication le